

Compte-rendu du CSAL du 30 novembre 2023 et de la réunion informelle du 5 février 2024 sur l'évolution du GRH10

CSAL du 30 novembre 2023 :

Après la lecture des liminaires, M Girault revient sur la reconnaissance, par l'ENFIP, de l'investissement de ses agents et de l'augmentation des charges de travail.

La venue du Directeur Général à Noisiel s'inscrit dans ce cadre et son annonce de la création de 10 emplois traduit la prise en compte de cette réalité. Sa visite démontre, pour M Girault, l'importance stratégique de la formation professionnelle et sa venue dans les écoles est un signe de reconnaissance.

Face à l'augmentation du volume de stagiaires, l'ENFIP travaille sur un dispositif immobilier visant à se mettre en capacité d'accueillir plus de stagiaires par la création de nouvelles salles. Le directeur confirme que ces créations s'inscrivent dans une position de prudence de la direction de l'ENFiP et précise qu'elles restent corrélées à l'octroi de nouveaux moyens, à la création d'emplois d'enseignants.

Le directeur réaffirme le souhait de maintenir les emplois du centre des concours de Lille en volume et en grade et précise que dans un contexte de contrainte de la politique immobilière de l'état, l'année 2024 sera une année charnière avec les déménagements de 3 CIFS programmés.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que les déménagements se font avec une perte de 50 % des salles de formation ce qui posera inévitablement des problèmes organisationnels et d'offre de formation. Le distanciel ne peut pas être la seule solution.

M Girault confirme qu'il n'y a pas de nouveau projet numérique en réflexion qui conduirait le projet Ariane à évoluer, actuellement 4+1, vers un 3+2.

Il propose de discuter des évaluations des stagiaires dans les prochaines instances et s'engage à en donner le détail à cette occasion.

Concernant le parcours de formation obligatoire, il indique ne pas être satisfait et précise que l'ENFIP doit mieux faire comprendre aux directions d'affectation le parcours de formation d'un lauréat de concours. Ce chantier doit se faire en lien avec le réseau et les formations initiale et continue. Il est essentiel de s'assurer que les formations prévues dans un parcours ont bien lieu.

M Girault réaffirme que le mode de recrutement normal demeure le concours mais qu'il est nécessaire d'avoir une offre de formation adaptée pour tous les agents, quel que soit leur mode de recrutement, il reconnaît que l'offre de formation à destination des contractuels n'est pas à la hauteur, et souligne sa volonté d'envisager leur intégration dans des cycles de formations organisés à l'école.

Concernant le **recrutement de nouveaux formateurs**, M Girault réaffirme sa volonté que le GRH 10 soit le mode de recrutement des formateurs, mais précise qu'il faut mener une réflexion sur les conditions et modalités de recrutement (envisage la possibilité d'ouvrir aux catégories B, aux sorties d'école sous certaines conditions). L'estimation des besoins d'enseignants est évaluée à 50 postes.

Solidaires Finances Publiques insiste sur la nécessité d'un recrutement le plus large possible afin de répondre aux besoins présents et à venir en constituant un véritable vivier.

M Girault affirme sa volonté d'un recrutement avec une volumétrie plus conséquente, indiquant être en attente de la validation du volume de recrutement par le CSAR.

Concernant la **formation des LEP/LA**, une évolution du parcours se déroulant de septembre à décembre est envisagé en déportant cette formation des écoles vers les directions territoriales (CIFs et ACIFs).

M Girault réaffirme, malgré l'augmentation du volume de stagiaires, le maintien des **classes prépa talents** dans chaque établissement.

1 Les ponts naturels :

Les établissements seront fermés du 24 décembre au soir jusqu'à la reprise le 2 janvier 2024 matin soit 4 jours de congés. Les 10 mai et 16 août seront les ponts naturels (les CIFs dépendront des choix des directions hébergeantes). Il existe en outre des pressions de PIE pour réduire les périodes de chauffe justifiant de ne pas maintenir des établissements ouverts pour quelques personnes seulement.

Solidaires Finances publiques attire l'attention sur la charge de plus en plus lourde dans les CIFs durant les vacances scolaires et expose une nouvelle fois son opposition à toute forme de congés imposés aux agents.

M Girault rappelle que l'Enfip suit la ligne fixée par la DG, avec des restrictions possibles en local. Les souplesses locales, permettant aux collègues de prendre des congés pendant la présence de stagiaires, conduisent à une hétérogénéité.

M Girault s'engage à reprendre le sujet et annonce qu'une note directrice est prévue pour harmoniser les règles de congés dans les établissements.

2 Bilan du télé-travail

Solidaires Finances Publiques attire l'attention sur la situation d'un service où le télétravail depuis septembre semble compliqué à obtenir et souligne la quasi-impossibilité pour des personnels nomades de pouvoir préparer leurs formations à domicile, en leur demandant une présence sur site.

Mme Baptiste rappelle les distinctions entre les télétravailleurs et les travailleurs nomades (**les enseignants ne relèvent pas du régime des télétravailleurs, ils sont des nomades**) et le principe applicable pour le télétravail qui veut que le temps d'adaptation de nouveaux agents nécessite leur présence sur le site avec une évolution possible par la suite.

3 Le centre des concours de Lille :

Sans aucune surprise, après nous avoir présenté l'expérimentation de la numérisation des copies de concours, l'ENFIP a acté la fermeture du centre de concours de Lille.

Tous les personnels ont bénéficié d'entretiens avec les services RH (Mme Baptiste et Mme Belvo) pour répondre à leurs questions. La direction de l'ENFIP indique solliciter avec force une note de la DG pour garantir le maintien des agents sur la résidence (Lille).

Solidaires Finances Publiques souligne cette démarche et précise vouloir s'assurer qu'aucune question ne reste sans réponse et que tous bénéficient d'un accompagnement adapté.

Le centre des concours de Lille fermant avant le 1er septembre, Solidaires Finances Publiques sera attentif aux solutions mises en place pour les agents jusqu'au 31 août. Tous les agents devront être informés personnellement de leurs garanties.

4 Présentation du contenu des formations :

L'ENFiP a réalisé des documents présentant les contenus des **formations A et B**, à destination des futurs stagiaires et des chefs de services. Ces documents seront adaptés pour être déployés dans le cadre de l'attractivité.

Solidaires finances Publiques déplore que depuis 5 ans, les propositions d'aménagements ne soient plus prises en compte et pourtant dans le RETEX des scolarités la demande de densification est plébiscitée par les stagiaires et les enseignants. Solidaires insiste sur le fait qu'il faut clairement expliquer aux stagiaires qu'ils devront suivre des parcours obligatoires complémentaires.

La méconnaissance en FC des notions vues en FI est soulignée.

Mme Daniel précise qu'il faut revoir le référentiel avec la DG avant de pouvoir lancer des travaux en tant qu'opérateur de la formation.

Il convient de faire évoluer la méthode de la révision documentaire en effectuant des révisions ciblées en fonction des enjeux stratégiques. Il convient donc de faire des études d'impact préalables afin de ne pas mettre les mêmes moyens pour toutes les mises à jour, de répartir la charge de travail en fonction des priorisations retenues. Des travaux doivent être menés avec les RP et les enseignants notamment sur l'évolution des dossiers « fil rouge ».

M Girault indique qu'une réflexion est en cours sur la **formation des agents C** pour revoir le contenu de leur formation et l'adapter aux missions réelles des agents. Travaux prévus en 2 étapes, mai 2024 puis mai 2025.

5 Point d'étape du bilan Ariane :

Solidaires Finances Publiques a réaffirmé la perte d'une technicité avérée avec le développement du projet Ariane en formation initiale et sa généralisation.

Mme Augé présente les Retex 2022 et 2023 (FIB et FIC) en relevant les points forts du dispositif et les points de vigilance. Il s'agit de capitaliser sur cette première année, afin d'aborder plus sereinement la seconde année ainsi que l'actuelle FIA qui débute. Des points d'attention sur les difficultés des stagiaires et enseignants (contenus, outils, conditions matérielles) feront l'objet d'un plan d'action à venir. Elle précise notamment que l'augmentation des stagiaires présents au rattrapage doit être un point de vigilance à analyser, afin de prendre en compte les stagiaires en difficulté et leur accompagnement.

Les syndicats sont unanimes pour déplorer des temps de reformulation sous-dimensionnés. Par ailleurs il faudrait que la nouvelle plateforme Moodle soit intégrée dans le PIGP, ce qui faciliterait notablement les scolarités.

Comme abordé dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances Publiques** considère qu'une véritable analyse qualitative de cette première formation FIB en 4+1 doit obligatoirement intégrer les résultats de l'Évaluation de Compétence (EC) de chaque Bloc Fonctionnel et ce au regard des deux Unités de Compétences (UC) correspondantes. L'ENFiP n'a toujours pas répondu à cette demande exprimée à maintes reprises.

M Girault indique qu'il y aura un second volet pour affiner les RETEX.

Solidaires Finances Publiques indique alors ne pas avoir eu les données de tous les établissements ayant accueilli les contrôleurs stagiaires. Néanmoins une exploitation (certes partielle) fait apparaître des résultats plus que décevants, notamment pour les UC2 des deux Blocs fiscaux. Ces UC « Procédures » révèlent des niveaux « Non acquis » et « En cours d'acquisition » particulièrement nombreux. Or, il s'agit de matières ayant été largement digitalisées (notamment le contrôle fiscal).

Avoir l'ensemble des résultats tous sites confondus est donc indispensable pour avoir, enfin, les résultats concrets et avérés de la première formation Ariane.

M Girault indique ne pas avoir plus d'exigence avec ce dispositif qu'avant. Il précise qu'un équilibre doit être trouvé entre le présentiel et l'autonomie en intégrant des temps de reformulations et des synthèses. Il précise qu'il faudra mener une réflexion suite à l'installation dans les services (6 mois après) au regard des évaluations des chefs de service, pour pouvoir évaluer la chaîne globale de la formation initiale.

Questions diverses :

Solidaires Finances publiques rappelle que le remplissage du tableau de VAE ne doit pas s'apparenter à un flicage et que ses modalités devraient être harmonisées vers plus de souplesse en terme de moments de saisie.

M Girault indique que le dispositif de recensement relève des directeurs auxquels il ne se substitue pas. Il reconnaît toutefois que, même si un recensement le plus régulier possible est dans l'intérêt de tous, le dispositif de relance peut être allégé, tous les 15 jours ou 3 semaines.

Réunion informelle du 5 février 2024 sur l'évolution du recrutement des chargés d'enseignement :

M Girault présente le nouveau dispositif de recrutement mis en place à compter de 2024 avec la mise en place de mouv'RH.

Il précise que les candidats devront postuler via l'application Mouv'RH et précise qu'une réunion en visio a eu lieu le 15 janvier avec la participation de collègues de l'Enfip pour présenter les fonctions et missions des chargés d'enseignement.

Mme Baptiste précise que l'application Mouv'RH vérifie l'éligibilité des candidats et qu'elle sera ouverte aux recruteurs à compter du 1^{er} mars 2024, date à partir de laquelle les candidats pourront être convoqués pour des entretiens. Mouv'RH fermera ensuite le 22 mars 2024. Les candidats retenus apparaîtront dans le mouvement général début mai 2024.

208 candidatures sont connues à ce jour. Le nombre de candidats à recruter pour couvrir tous les départs potentiels est fixé à 50. Ce qui permettra la constitution d'un vivier.

M Girault précise qu'il convient de tenir compte des souhaits des candidats et des besoins (domaine métier) de l'Enfip. Il indique que l'entrée dans le dispositif de droit commun, avec le nouvel outil Mouv'RH, impose une nouvelle organisation et un décalage de la période traditionnelle de la formation.

Leur formation aura lieu en 2 phases :

- stage théorique du 3 au 14 juin 2024 sur Nevers
- stage pratique du 17 juin au 5 juillet en établissements

Mme Daniel indique qu'une proposition de l'évolution du contenu a été faite, mais non validée par le Codir à ce stade. La volonté est d'intégrer des mises en situation, des travaux documentaires en plus des apports théoriques dans les 15 jours de formation à Nevers, pour permettre aux nouveaux formateurs d'être le plus confortable possible lors de leur prise de fonctions.

Les équipes de formateurs seront constitués par l'équipe de Nevers. La volonté est de laisser plus de liberté dans la constitution des binômes d'animateurs ou de mono-animation et dans l'alternance possible de formateurs afin de permettre un appel plus large à volontaires, selon les besoins, les compétences nécessaires pour les différentes séances à dispenser.

Il n'existe plus de caractère probatoire de cette formation mais une rétractation possible dans un délai de 6 mois.

M Girault indique que les précisions sur les modalités de cette formation devront être données au réseau courant mars avril 2024.